

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

VISANT À REVALORISER LE MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE - (N° 1361)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par

M. Acquaviva, M. Warsmann et M. Molac

ARTICLE 2 BIS A

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« des secrétaires de mairie et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à regrouper les missions de secrétariat de mairie sous la seule appellation de « secrétaire général de mairie » afin de renforcer la reconnaissance et l'attractivité de ce métier essentiel pour la vie communale.